

**Bruxelles, le 19 juin 2026
(OR. en)**

10400/26

**SOC 390
EMPL 209
EDUC 260
ECOFIN 802
COMPET 806
ENV 789
ENER 421
JAI 859
GENDER 113
JEUN 156
SAN 502**

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Évaluation des recommandations par pays pour 2026 et de la mise en œuvre des recommandations par pays pour 2025: avis du Comité de l'emploi et du Comité de la protection sociale - <i>Approbation</i>

Les délégations trouveront ci-joint l'avis du Comité de l'emploi et du Comité de la protection sociale sur l'évaluation des recommandations par pays pour 2026 et de la mise en œuvre des recommandations par pays pour 2025, devant être approuvé par le Conseil EPSCO lors de sa session du 29 juin 2026.

Addenda à la présente note:

- Examens de la convergence sociale menés par le COEM et le CPS en 2026 - conclusions par pays (ADD 1)
- Examens de la surveillance multilatérale menés par le COEM en 2026 - conclusions par pays (ADD 2)
- Examens multilatéraux de la mise en œuvre menés par le CPS en 2026 - conclusions par pays (ADD 3)

Avis du Comité de l'emploi et du Comité de la protection sociale sur le cycle 2026 du Semestre européen

Préambule

Le Comité de l'emploi (COEM) et le Comité de la protection sociale (CPS) sont chargés de la mise en œuvre du Semestre européen dans les domaines de l'emploi, des compétences et des politiques sociales¹. En conséquence, tout au long du cycle 2026 du Semestre européen, les comités:

- Dans la perspective de la session du Conseil EPSCO du 9 mars, ont élaboré la *recommandation annuelle concernant la politique économique de la zone euro* et le *rapport conjoint sur l'emploi*, ainsi que les conclusions du Conseil qui les accompagnent. Le Comité de l'emploi a également élaboré la toute première *recommandation relative au capital humain dans l'UE*².
- Dans la perspective de la session du Conseil EPSCO du 29 juin, ont élaboré les nouvelles *recommandations par pays*³ et ont exprimé leur point de vue sur la *note horizontale* qui les accompagne, destinée au Conseil européen⁴.

¹ Sur la base des dispositions des articles 148, 150 et 160 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), des décisions (UE) [2015/772](#) et [2015/773](#) du Conseil instituant les comités, et du [règlement \(UE\) 2024/1263](#) relatif à la coordination efficace des politiques économiques.

² Tous ces documents ont été adoptés par la Commission le 25 novembre 2025 dans le cadre du [paquet d'automne](#). À la suite des négociations menées au sein des comités, ils ont été approuvés ou adoptés par le Conseil le 9 mars. Les textes finaux de la [recommandation concernant la politique économique de la zone euro](#), de la [recommandation relative au capital humain](#), du [rapport conjoint sur l'emploi](#) et des [conclusions du Conseil](#) peuvent être consultés en ligne.

³ Les recommandations par pays ont été adoptées par la Commission le 3 juin dans le cadre du [paquet de printemps](#) et, à la suite des négociations menées au sein des comités, il est prévu qu'elles soient approuvées lors de la session du Conseil EPSCO du 29 juin et adoptées par le Conseil le 10 juillet.

⁴ La note horizontale sur les recommandations par pays pour 2026, élaborée sous l'autorité de la présidence chypriote, est destinée à contribuer aux discussions politiques lors du Conseil européen des 18 et 19 juin.

- Ont contribué à l'élaboration des recommandations du Conseil approuvant les *plans budgétaires et structurels à moyen terme*⁵.

Le Comité de l'emploi et le Comité de la protection sociale ont également examiné les progrès accomplis par les États membres dans la mise en œuvre de leurs recommandations par pays respectives pour 2025 et ont contrôlé l'état de la convergence sociale dans l'UE sur la base des résultats du *cadre de convergence sociale*⁶. En ce qui concerne ce dernier point, la première phase d'analyse a été intégrée dans le rapport conjoint sur l'emploi 2026, tandis que la deuxième phase d'analyse a été publiée par la Commission et ensuite examinée par les comités⁷.

À la lumière de ces activités, la **partie 1** du présent avis expose les points de vue des comités sur les aspects du Semestre européen liés à la gouvernance. La **partie 2** présente des réflexions sur les recommandations par pays pour 2026 proposées par la Commission et présentées au COEM et au CPS le 4 juin. La **partie 3** présente les résultats de l'examen des progrès accomplis par les États membres en vue de la mise en œuvre des recommandations par pays pertinentes de 2025 ainsi que des conclusions relatives au cadre de convergence sociale, sous la forme de messages thématiques. Les conclusions par pays correspondantes figurent dans les **annexes**.

⁵ Ces recommandations du Conseil sont adoptées lors des sessions du Conseil ECOFIN.

⁶ La conception et les caractéristiques du cadre de convergence sociale ont été examinées au sein d'un groupe de travail spécifique COEM-CPS actif entre 2022 et 2023, et décrites dans les [messages clés sur l'introduction d'un cadre de convergence sociale dans le Semestre européen](#) ainsi que dans un [rapport](#) consacré à cette question. Les deux documents ont été présentés aux ministres EPSCO en juin 2023.

⁷ La Commission a publié la seconde étape de l'analyse au moyen d'un [document de travail de ses services](#), le 21 avril. L'analyse a fait l'objet de discussions au sein du COEM et du CPS dans le cadre d'examens consacrés à la question, dont les résultats sont résumés à la section 3.1.

Partie 1

Aspects du Semestre européen liés à la gouvernance

Le cycle 2026 du Semestre européen a été la deuxième année de mise en œuvre du nouveau cadre de gouvernance économique de l'UE, dans lequel le socle européen des droits sociaux est fermement ancré. Dans ce contexte, les comités se sont félicités de l'intégration croissante des politiques économiques et sociales ainsi que des politiques en matière d'emploi et de compétences dans l'ensemble du processus du Semestre européen, en particulier dans les recommandations par pays pour 2026. Cette évolution traduit l'importance des dimensions sociale et de l'emploi des plans budgétaires et structurels à moyen terme⁸, auxquels le Comité de l'emploi et le Comité de la protection sociale ont continué de contribuer, selon le cas, dans l'élaboration des recommandations du Conseil approuvant leur contenu. Les comités considèrent que cette meilleure intégration des politiques s'inscrit dans la suite logique de leurs travaux menés de longue date sur les réformes et les investissements dans les politiques du marché du travail, les politiques en matière de compétences et les politiques sociales en tant que moteurs d'une croissance économique inclusive, de la productivité et de la compétitivité⁹.

⁸ [Lettre des présidences du Comité de l'emploi et du Comité de la protection sociale sur les plans budgétaires et structurels à moyen terme](#), présentée aux ministres EPSCO en février 2025.

⁹ Ces réflexions ont conduit à l'[avis sur la valeur ajoutée de l'investissement social et le rôle de la filière EPSCO du Conseil dans la gouvernance du Semestre européen](#) (approuvé par le Conseil en novembre 2023), aux [conclusions du Conseil sur le rôle des politiques du marché du travail, des politiques en matière de compétences et des politiques sociales pour des économies résilientes](#) (approuvées par le Conseil en juin 2024), et aux [principes directeurs volontaires à l'intention des États membres de l'UE en vue d'évaluer les effets économiques des réformes et des investissements dans les domaines du marché du travail, des compétences et de la politique sociale](#) (approuvés par le Conseil en juin 2024).

Le cycle 2026 du Semestre européen a introduit la toute première recommandation relative au capital humain, qui consiste en une analyse complète des défis en matière de qualité de l'emploi, et a mis un accent renouvelé sur la réduction des risques de pauvreté, des inégalités et de l'exclusion sociale, conformément à la nouvelle stratégie européenne de lutte contre la pauvreté¹⁰. La recommandation relative au capital humain établit un cadre d'action renouvelé visant à renforcer le développement du capital humain dans l'Union. Elle met fortement l'accent, avec un sentiment d'urgence, sur la nécessité de remédier aux pénuries dans les secteurs stratégiques, d'accélérer la reconnaissance des qualifications, de renforcer les compétences fondamentales, d'étendre l'enseignement et la formation professionnels (EFP) ainsi que l'éducation dans le domaine des STIM, et de recourir davantage à la veille stratégique sur les besoins en compétences pour soutenir les transitions sur le marché du travail et la compétitivité. Dans le même temps, sur la base de l'avis du Comité de l'emploi adopté en 2025 et de la mise à jour connexe d'un cadre de suivi¹¹, la qualité de l'emploi a été systématiquement intégrée dans le processus du Semestre européen, avec l'inclusion d'une analyse spécifique dans le rapport conjoint sur l'emploi 2026 et dans les rapports par pays, de sorte que les recommandations par pays fournissent explicitement des orientations stratégiques dans ses principales dimensions, lorsque cela est pertinent. Le paquet de printemps reflète également les priorités de la nouvelle stratégie européenne de lutte contre la pauvreté, notamment en ce qui concerne les leviers d'action visant à réduire les risques de pauvreté et d'exclusion sociale.

¹⁰ [Stratégie européenne de lutte contre la pauvreté – Emploi, affaires sociales et inclusion](#), publiée par la Commission le 6 mai 2026.

¹¹ [Avis du Comité de l'emploi sur les dimensions de la qualité de l'emploi](#), présenté aux ministres EPSCO en juin 2025. Un cadre de suivi actualisé sera inclus dans le relevé des résultats en matière d'emploi pour 2026, qui sera transmis au Conseil dans la perspective de la session du Conseil EPSCO d'octobre.

En ce qui concerne la dimension sociale du Semestre et sa dimension liée à l'emploi, tout au long du cycle 2026, les comités ont fait le point des progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs de l'UE et des objectifs nationaux pour 2030 en matière d'emploi, de compétences et de réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale¹². L'Union est globalement en bonne voie pour atteindre son objectif en matière d'emploi pour 2030, plusieurs États membres ayant déjà atteint ou dépassé leurs objectifs nationaux. Dans le même temps, des progrès insuffisants dans la réalisation de l'objectif en matière de compétences pour 2030 présentent des risques importants pour l'avenir, compte tenu des pénuries persistantes de main-d'œuvre et de la faible croissance de la productivité. Les comités se déclarent également préoccupés par le fait que les progrès accomplis dans la réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale restent insuffisants et inégaux d'un État membre à l'autre, l'Union étant actuellement très en retard en ce qui concerne la réalisation de l'objectif de réduction de la pauvreté à l'horizon 2030, avec des disparités persistantes touchant les personnes en situation de vulnérabilité. Les comités se réjouissent à la perspective de débattre du prochain plan d'action sur le socle européen des droits sociaux au cours du second semestre de 2026 afin de soutenir les progrès en vue de la réalisation des grands objectifs de l'Union pour 2030¹³.

Afin de soutenir le recensement des risques et des défis pour la convergence sociale ascendante, les comités ont contribué à la mise en œuvre du cadre de convergence sociale sur la base d'analyses menées par la Commission. À la suite des points de vue exprimés lors des précédents cycles du Semestre¹⁴, certains États membres ont relevé qu'il était possible d'améliorer encore le calendrier de la deuxième phase d'analyse, qui pourrait bénéficier d'un allongement de la durée prévue pour les dialogues techniques entre la Commission et les États membres concernés, ainsi que d'un renforcement de l'articulation des liens de causalité entre les domaines d'action et d'une prise en compte plus explicite des évolutions récentes. Les discussions ont mis en évidence le compromis à trouver entre, d'une part, la nécessité de prévoir plus de temps pour les dialogues techniques approfondis afin d'assurer leur qualité et, d'autre part, la disponibilité en temps utile des contributions pour les examens de surveillance multilatérale menés par les comités. Le COEM et le CPS se félicitent de l'intégration des résultats du cadre aux propositions de recommandations par pays de 2026 et aux rapports par pays, soutenant ainsi le recensement des mesures visant à favoriser la convergence sociale ascendante.

¹² Les comités ont présenté au Conseil, en juin 2022, un [avis sur le processus de fixation des cibles nationales pour 2030](#).

¹³ Les comités ont apporté leur contribution au prochain plan d'action au moyen de l'[avis sur les futures priorités politiques de l'Union concernant le socle européen des droits sociaux](#), approuvé par le Conseil en mars 2024, et lors d'un échange de vues qui s'est tenu en mai 2025.

¹⁴ [Évaluation du cadre de convergence sociale mis en œuvre à titre expérimental dans le cadre du cycle 2024 du Semestre européen](#), qui a été examinée par le Conseil EPSCO le 2 décembre 2024.

Conformément à l'usage, le COEM et le CPS ont également mené des discussions approfondies avec les partenaires sociaux de l'UE et des représentants des organisations de la société civile sur les priorités politiques figurant dans les paquets d'automne et de printemps. Ces échanges ont donné lieu à un dialogue constructif et de fond, dont il a été dûment tenu compte dans le cadre de l'élaboration du présent avis. Les comités réaffirment que la participation des partenaires sociaux, de représentants de la société civile et d'autres parties prenantes concernées à toutes les étapes du cycle du Semestre européen et d'élaboration des politiques nationales constitue un facteur clé pour la réussite de la coordination et de la mise en œuvre des politiques économiques, sociales et de l'emploi. Dans ce contexte, au cours du second semestre de 2026, le Comité de l'emploi procédera à un réexamen spécifique du dialogue social afin d'évaluer les progrès accomplis dans tous les États membres et de rendre compte au Conseil de l'état du dialogue social dans l'ensemble de l'Union¹⁵.

Enfin, les comités soulignent que la publication du paquet de printemps en juin a eu comme conséquence, pour la troisième année consécutive, qu'il a fallu mettre en place des arrangements ad hoc au niveau des comités pour pouvoir garantir la participation, fondée sur le traité, de la filière EPSCO à l'élaboration et à l'approbation des nouvelles recommandations par pays. En conséquence, seul un temps limité a de nouveau pu être consacré aux échanges avec les partenaires sociaux et les organisations de la société civile au sein des comités ainsi qu'à une analyse et une préparation pertinentes par les États membres des nouvelles recommandations par pays, et la réunion conjointe annuelle entre le Comité de l'emploi, le Comité de la protection sociale et le Comité de politique économique a dû se tenir en mode hybride. La réduction des délais pour examiner les aspects relatifs à l'emploi, aux compétences et à la politique sociale des recommandations par pays risque de nuire à la crédibilité du processus du Semestre et d'avoir une incidence négative sur l'appropriation et la mise en œuvre rapide des recommandations, en raison du temps limité disponible pour mener des discussions multilatérales constructives ainsi que des consultations nationales associant toutes les parties prenantes concernées, notamment les partenaires sociaux et les organisations de la société civile. Le Comité de l'emploi et le Comité de la protection sociale continuent de plaider en faveur de l'établissement d'un calendrier adéquat et prévisible pour la publication du paquet de printemps, et sont prêts à soutenir la Commission et les futures présidences du Conseil à cet égard.

¹⁵ En 2025, le Comité de l'emploi est convenu de restructurer et d'élargir la portée de son réexamen du dialogue social en vue de suivre la mise en œuvre de la [recommandation du Conseil de 2023 relative au renforcement du dialogue social dans l'Union européenne](#) dans tous les États membres, les partenaires sociaux nationaux étant invités à apporter leur contribution en tant qu'intervenants.

Partie 2

Évaluation des recommandations de la Commission figurant dans les recommandations par pays de 2026

Les orientations figurant dans le paquet du printemps 2026 reflètent un contexte socio-économique marqué par une incertitude géopolitique accrue, l'accélération de l'évolution technologique et la persistance de défis structurels affectant la compétitivité, la productivité et la cohésion sociale de l'Union. Les comités observent que le cycle 2026 consolide encore une évolution structurelle du Semestre européen, dans le cadre de laquelle la compétitivité, la résilience et l'équité sociale sont de plus en plus abordées de manière intégrée, le capital humain et la cohésion sociale étant considérés comme des conditions préalables à la croissance de la productivité et à la stabilité économique. Dans ce contexte, le cycle du Semestre européen de cette année a continué de mettre l'accent sur la nécessité de renforcer la compétitivité et la résilience à long terme de l'Union au sein de l'économie sociale de marché européenne.

Les comités se félicitent que les recommandations par pays de 2026 tiennent de plus en plus compte du fait que les réformes et les investissements dans le capital humain, les emplois de qualité et l'inclusion sociale constituent des moteurs essentiels d'une croissance économique durable et d'une convergence sociale ascendante. Dans le cadre de la filière EPSCO, cela s'est traduit par un grand nombre de propositions de recommandations par pays visant à remédier aux pénuries et à l'inadéquation de la main-d'œuvre et des compétences, à accroître la participation au marché du travail, à promouvoir la qualité de l'emploi, à renforcer les systèmes d'éducation et de formation, à améliorer la protection sociale et l'inclusion sociale, à réduire la pauvreté et à relever les défis liés à l'accessibilité financière du logement. Dans l'ensemble, les propositions de recommandations par pays de 2026 reflètent de manière appropriée l'interdépendance entre les résultats économiques, le progrès social et les objectifs stratégiques de l'Union, et fournissent des orientations importantes au niveau de l'UE, notamment en amont du cadre financier pluriannuel 2028-2034.

Les propositions de recommandations par pays de 2026 mettent particulièrement l'accent sur les performances du marché du travail et la qualité de l'emploi en tant que composantes essentielles d'une économie compétitive et résiliente. Les États membres sont encouragés à renforcer les politiques actives du marché du travail, à soutenir les transitions sur le marché du travail et à y accroître la participation des groupes sous-représentés. Cela est cohérent avec le fait que les performances du marché du travail ne sont pas seulement fonction de la quantité d'emplois, mais aussi de leur qualité, ce qui influence la dynamique de la participation, de la productivité et de l'offre de main-d'œuvre. À cet égard, les propositions reconnaissent dûment l'importance qu'il y a à élargir les possibilités de perfectionnement et de reconversion professionnels, à remédier à la segmentation du marché du travail, à améliorer les conditions de travail et à renforcer la participation des partenaires sociaux conformément aux législations et pratiques nationales.

Les nouvelles recommandations continuent de mettre fortement l'accent sur l'éducation, les compétences et le développement du capital humain en tant qu'atouts stratégiques pour la prospérité et la compétitivité futures de l'Europe. Les comités notent que les politiques en matière de compétences sont de plus en plus conçues non seulement comme des outils de la politique de l'emploi, mais aussi comme des catalyseurs stratégiques de la compétitivité, de la transformation industrielle et de la souveraineté technologique de l'Union. Compte tenu des pénuries persistantes de main-d'œuvre et de compétences, de l'évolution démographique et de la demande croissante de compétences avancées, numériques et STIM, les États membres sont encouragés à renforcer les systèmes d'éducation et de formation, à élargir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie et à améliorer la participation à l'éducation et à la formation des adultes. Plusieurs propositions de recommandations par pays sont axées sur l'amélioration des compétences de base, le renforcement du caractère inclusif et de la qualité de l'offre d'éducation et de formation et un meilleur alignement des systèmes d'apprentissage sur les besoins du marché du travail. Les comités se félicitent du constat selon lequel les politiques en matière de compétences sont essentielles non seulement pour soutenir l'emploi et l'inclusion sociale, mais aussi pour rendre possibles les transitions écologique et numérique de l'Union et renforcer son autonomie stratégique dans des secteurs clés.

Dans les domaines de l'inclusion sociale et de la protection sociale, les propositions de recommandations par pays de 2026 continuent de traiter des défis liés à la pauvreté, aux inégalités, à l'exclusion sociale, ainsi qu'à l'adéquation et à la viabilité des systèmes de protection sociale, y compris l'accès à des soins de santé et à des soins de longue durée de qualité. Les comités accueillent favorablement la poursuite de la convergence des approches conjuguant des considérations liées à l'adéquation et à la durabilité à une attention accrue accordée à l'activation, à la participation au marché du travail et à l'accès aux services sociaux. Les comités accueillent aussi favorablement l'attention particulière accordée à l'amélioration de l'efficacité, de la couverture et de l'adéquation des transferts sociaux et de l'assistance sociale, en particulier pour les personnes en situation de vulnérabilité et les enfants exposés au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, conformément à la stratégie de lutte contre la pauvreté. Les États membres sont également encouragés à améliorer l'accès à des services de soins de santé et de soins de longue durée de proximité et de qualité, en tenant compte des tendances démographiques, des pénuries de main-d'œuvre et des disparités territoriales. Les propositions tiennent compte comme il convient du fait que les mesures renforçant les systèmes de protection et d'inclusion sociales restent essentielles pour prévenir et réduire la pauvreté et l'exclusion sociale, assurer la résilience, soutenir la participation au marché du travail des personnes en situation de vulnérabilité et contribuer à renforcer l'égalité et à relever les défis démographiques.

Les comités notent en outre l'importance croissante que revêt l'accessibilité financière du logement dans le cadre du processus du Semestre européen. Dans plusieurs États membres, les coûts du logement non seulement accroissent les risques d'exclusion en matière de logement, mais ont également une incidence croissante sur la mobilité de la main-d'œuvre, le niveau de vie et l'inclusion sociale. Les comités notent que l'accessibilité financière du logement est de plus en plus considérée non seulement comme un défi social, mais aussi comme un facteur affectant l'embauche, la mobilité de la main-d'œuvre et l'efficacité de l'adéquation entre l'offre et la demande sur le marché du travail, avec des implications plus larges pour la croissance de la productivité et la stabilité économique dans l'ensemble de l'UE. Les propositions de recommandations par pays soulignent donc comme il convient la nécessité de s'attaquer aux obstacles structurels qui affectent la disponibilité et le caractère abordable des logements, en reconnaissant les implications économiques et sociales plus larges de l'évolution du marché du logement. Les comités notent qu'il importe de veiller à ce que l'intégration de ces dimensions supplémentaires ne fasse pas peser une charge excessive sur le Semestre européen.

Les comités prennent acte de la poursuite de l'intégration du cadre de convergence sociale dans le Semestre européen. Le cycle 2026 a vu la troisième année de mise en œuvre du cadre de convergence sociale en tant qu'instrument intégré dans le cadre du Semestre européen, conformément au règlement (UE) 2024/1263 et aux principes du socle européen des droits sociaux. Ce cadre a contribué à un recensement systématique et complet des risques et des défis en matière de convergence sociale ascendante, y compris au moyen d'échanges bilatéraux et d'exams multilatéraux menés au sein des comités et visant à informer le Conseil de l'état de la convergence sociale dans l'UE. Les conclusions concernant le cadre en question ont également servi de base à l'analyse et aux orientations stratégiques de la Commission dans le paquet de printemps 2026.

Enfin, les comités notent que, en dépit des arrangements ad hoc nécessaires pour mettre au point les propositions de recommandations par pays de 2026, une coopération étroite a été assurée entre le COEM, le CPS et d'autres comités consultatifs. La coopération avec les comités de l'Ecofin a permis un examen efficace de plusieurs questions politiques de nature transversale entre les filières EPSCO et Ecofin. Conformément à la pratique courante, l'examen des recommandations par pays relatives à l'éducation, à la formation et aux compétences a eu lieu au sein du COEM, avec la participation de délégués du comité de l'éducation. Les recommandations par pays relatives à la santé ont été examinées au sein du CPS, les membres étant invités à coordonner leur action, au niveau national, avec les experts compétents.

Partie 3

Principales conclusions sur la mise en œuvre des recommandations par pays de 2025 et sur l'état de la convergence sociale dans l'Union

La surveillance multilatérale figure parmi les missions essentielles du COEM et du CPS dans le cadre du Semestre européen¹⁶. Elle comprend, entre autres¹⁷, une évaluation approfondie des réformes, des investissements et des actions plus larges induits par les recommandations par pays émises par le Conseil lors du précédent cycle du Semestre. À ce titre, les activités de surveillance multilatérale jouent un rôle essentiel en ce qu'elles soutiennent les mesures prises par les États membres grâce à un échange de connaissances stratégiques et de bonnes pratiques et favorisent une compréhension commune des défis propres à chaque pays, en vue d'informer le Conseil.

En 2026, les deux comités ont évalué la mise en œuvre des recommandations par pays pertinentes de 2025 et, dans le contexte du cadre de convergence sociale, ont examiné les risques et les défis pour la convergence sociale ascendante dans l'Union et en ont tiré des conclusions. Pour tous les examens par pays, les conclusions étaient fondées sur les contributions initiales des services de la Commission dans le cadre de la deuxième phase d'analyse, publiée en avril, et sur les rapports des États membres concernant les mesures les plus récentes prises, suivis d'évaluations multilatérales de ces mesures par d'autres États membres et la Commission. Les conclusions par pays ont fait l'objet d'un accord mutuel et sont annexées au présent avis.

¹⁶ Pour le COEM, l'exercice est fondé sur les articles 148 et 150 du TFUE, tandis que pour le CPS, il est fondé sur l'article 160 du TFUE.

¹⁷ Au sein du COEM, les activités de surveillance multilatérale comprennent également des examens spécifiques de la mise en œuvre de certaines recommandations du Conseil relevant de la compétence de la filière EPSCO et adressées à tous les États membres. Au sein du CPS, des discussions thématiques approfondies spécifiques sont organisées ou des rapports conjoints sont transmis pour assurer le suivi des recommandations pertinentes du Conseil.

3.1. Conclusions horizontales du COEM et du CPS sur la convergence sociale ascendante

Les 19 et 20 mai, le COEM et le CPS ont procédé à une série d'examens de la convergence sociale sur la base de la deuxième phase d'analyse du cadre de convergence sociale réalisée par la Commission. Les examens ont porté sur neuf États membres considérés comme exposés à des risques potentiels pour la convergence sociale ascendante dans l'analyse de la Commission publiée le 21 avril, ainsi que sur la mise en œuvre des recommandations par pays pertinentes pour 2025 adressées à ces États membres. L'analyse contribue au suivi des développements en matière d'emploi, de compétences et de politiques sociales dans le cadre du Semestre européen, conformément à l'article 148 du TFUE, en soutenant les efforts visant à favoriser la convergence sociale ascendante dans l'ensemble de l'UE et les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de l'UE et des objectifs nationaux pour 2030 liés au socle européen des droits sociaux.

- **La deuxième phase d'analyse du cadre de convergence sociale de 2026 a mis en évidence, en matière de convergence sociale ascendante, un ensemble de risques largement partagés entre les États membres examinés.** Ces risques ont d'ailleurs fait l'objet d'un large consensus lors des discussions entre pairs, même si l'ampleur et l'orientation des tendances différaient d'un pays à l'autre. Les examens ont confirmé que les États membres entreprennent un large éventail de réformes et d'investissements, y compris, dans certains cas, des changements structurels à grande échelle. Toutefois, bon nombre des défis structurels recensés continuent d'entraver les progrès vers une convergence sociale ascendante et appellent de nouveaux efforts soutenus pour que les réformes en cours se traduisent par des résultats mesurables. Des efforts constants seront donc nécessaires pour que les réformes en cours aboutissent à une convergence sociale ascendante durable.

- L'évolution du marché du travail présente un tableau contrasté.** Si les tendances générales en matière d'emploi restent positives dans de nombreux États membres, des écarts importants et, dans certains cas, croissants persistent pour certains groupes, notamment les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et les ressortissants de pays tiers. Les disparités régionales restent également marquées, ce qui met en évidence des difficultés persistantes à assurer des résultats plus équilibrés sur le marché du travail d'une région à une autre et d'un groupe de population à l'autre. Dans certains cas, les groupes vulnérables continuent d'être confrontés à une dynamique de chômage moins favorable, voire qui se dégrade.

Parallèlement, dans plusieurs États membres, les pénuries de main-d'œuvre et l'inadéquation des compétences restent des contraintes structurelles. En outre, la qualité insuffisante des emplois fait peser des risques sur les performances du marché du travail et sur la réalisation d'une convergence sociale ascendante. Des efforts soutenus sont donc nécessaires pour accroître la participation au marché du travail, réduire la segmentation et améliorer les conditions de travail, notamment par une coopération plus poussée avec les partenaires sociaux et le bon fonctionnement des services publics de l'emploi.
- Dans le domaine des compétences et de l'éducation, les examens ont confirmé des défis persistants et largement partagés, en particulier en ce qui concerne la participation des adultes à l'éducation et à la formation, les compétences de base et numériques et le décrochage scolaire.** La participation à l'éducation et à la formation des adultes reste nettement inférieure à l'objectif de l'UE pour 2030, ce qui limite les possibilités pour de nombreux travailleurs et demandeurs d'emploi de s'adapter aux transformations du marché du travail. Si l'apprentissage tout au long de la vie et le perfectionnement professionnel se développent, leur portée et leur efficacité pour ce qui a trait aux groupes défavorisés et sous-représentés restent limitées. Cela présente des risques d'inégalités persistantes en ce qui concerne l'acquisition de compétences et les résultats sur le marché du travail. Les mesures structurelles visant à réduire le décrochage scolaire dépendent souvent de la capacité du système, y compris de la disponibilité d'enseignants, de la préparation des établissements scolaires et de leur capacité à répondre à des profils d'apprenants de plus en plus diversifiés. Dans l'ensemble, le renforcement de la qualité, de l'inclusivité et de l'adéquation au marché du travail des systèmes d'éducation et de formation reste une priorité essentielle dans l'ensemble des États membres.

- **Les examens ont en outre mis en évidence des défis sociaux persistants, en particulier en ce qui concerne les domaines de la pauvreté et de l'exclusion sociale.** Les risques restent élevés pour certains groupes de population, notamment les ménages avec enfants, les personnes handicapées et d'autres groupes en situation de vulnérabilité, souvent aggravés par les disparités régionales en matière de prestation de services. Ces défis continuent de nuire à la cohésion sociale et à la convergence sociale ascendante et sont liés, entre autres, à des questions portant sur l'adéquation des prestations et l'accessibilité et le recours à celles-ci, ainsi que sur l'efficacité des systèmes de protection sociale dans la lutte contre les risques de pauvreté. La pauvreté des enfants, en particulier, continue de nécessiter une attention accrue, compte tenu de ses implications à long terme pour l'égalité des chances et la convergence sociale ascendante intergénérationnelle. Dans le même temps, le vieillissement de la population accroît les pressions exercées sur les systèmes de soins de longue durée et la disponibilité de la main-d'œuvre dans le secteur de la santé, celui des soins et le secteur social, tout en posant des défis plus larges en matière de viabilité des systèmes de protection sociale. Si des réformes des systèmes d'aide et de protection sociales sont en cours dans de nombreux États membres, elles en sont encore à différents stades de mise en œuvre et nécessiteront un suivi et un ajustement continu au fil du temps.

Pour relever les défis susmentionnés, les États membres mettent en œuvre un large éventail de réformes. Toutefois, leur efficacité dépend dans une large mesure d'une mise en œuvre en temps utile, de capacités administratives suffisantes, d'une coordination efficace entre les niveaux de gouvernance et d'un investissement constant dans les capacités institutionnelles. En particulier:

- Dans plusieurs cas, les mesures d'activation et les régimes d'emploi subventionné continuent de nécessiter une évaluation de leur efficacité à soutenir une intégration durable sur le marché du travail, en particulier pour les groupes vulnérables. Dans ce contexte, une participation plus stratégique des employeurs, y compris des PME, reste essentielle, étant donné qu'ils sont souvent confrontés à des obstacles pour accéder aux mesures de soutien à l'emploi et à la formation et pour les mettre à profit.
- Les examens ont mis en évidence l'importance que revêtent des approches intégrées conjuguant des politiques d'activation, le développement des compétences, une aide au revenu suffisante et l'accès aux services afin de favoriser une participation inclusive au marché du travail et de renforcer la convergence sociale ascendante.

- Par ailleurs, les examens ont souligné une nouvelle fois l'importance que revêtent des cadres de suivi solides, une conception des politiques fondée sur des données probantes et une évaluation systématique de l'impact avant, pendant et après la mise en œuvre. De tels outils sont essentiels pour évaluer l'efficacité des réformes, soutenir l'apprentissage mutuel dans l'ensemble des États membres et améliorer l'efficacité de l'investissement social, tout en contribuant à l'utilisation efficace des instruments de financement de l'UE, en particulier le Fonds social européen plus (FSE +), à l'appui des réformes structurelles.

Le cadre de convergence sociale soutient le suivi intégré de l'évolution de l'emploi, des compétences et de la situation sociale en contribuant à recenser les risques pesant sur la convergence sociale ascendante dans l'ensemble de l'UE. Dans le même temps, des travaux supplémentaires pourraient être menés pour renforcer l'articulation des liens de causalité entre les domaines d'action. Il a également été relevé que le calendrier serré de la deuxième étape de l'analyse, conjugué à son large champ d'application thématique et à la nécessité d'une coordination entre plusieurs administrations nationales, continue de présenter des défis sur le plan opérationnel, ce qui donne à penser qu'il est possible d'affiner encore le calendrier des futurs cycles du Semestre.

3.2. Conclusions horizontales du COEM

Les 18 et 19 mars, dans le cadre de ses activités annuelles de surveillance multilatérale, le Comité de l'emploi a fait le point sur les progrès accomplis dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations par pays de 2025 concernant l'éducation et les compétences. Ces examens ont montré que les États membres poursuivent activement un large éventail de réformes en réponse aux défis communs de l'ensemble de l'UE, notamment les pénuries persistantes de main-d'œuvre - en particulier les pénuries d'enseignants - la baisse des niveaux de compétences de base, la nécessité d'accélérer le perfectionnement et la reconversion professionnels, et l'importance d'attirer davantage d'apprenants, en particulier des femmes, dans les filières STIM. Si un grand nombre des réformes présentées sont ambitieuses et structurellement pertinentes, elles restent souvent à un stade précoce et manquent d'une cohérence et de cadres de suivi suffisants pour évaluer la totalité de leur incidence.

- **Ces évolutions doivent être appréhendées dans le contexte d'un marché du travail relativement solide.** Les taux d'emploi restent élevés, le taux de chômage est stable et les objectifs de l'UE en matière d'emploi pour 2030 semblent réalisables. Toutefois, cette résilience coexiste avec un important potentiel inexploité. Les femmes, les jeunes, les travailleurs âgés, les personnes handicapées et les personnes issues de l'immigration restent insuffisamment intégrés dans le marché de l'emploi dans de nombreux États membres. Cela indique que, malgré des résultats globaux positifs, les marchés du travail ne mobilisent pas encore pleinement les ressources humaines disponibles. Dans un contexte de pénuries structurelles de main-d'œuvre et d'évolution démographique, cela représente une contrainte majeure pour la croissance, la compétitivité et la cohésion sociale futures.

- **Dans ce contexte, les compétences deviennent un défi structurel central.** Le déclin de l'alphabétisation et de l'apprentissage du calcul tant chez les étudiants que chez les adultes témoigne d'une érosion inquiétante des compétences fondamentales, ce qui a des répercussions directes sur l'employabilité, la productivité et le potentiel de croissance à long terme. Dans le même temps, la participation à l'éducation et à la formation des adultes reste inférieure à l'objectif de l'UE pour 2030, ce qui suggère que les systèmes de perfectionnement et de reconversion professionnels ne fonctionnent pas encore à l'échelle ou à l'intensité requises. Prises dans leur ensemble, ces tendances mettent en évidence des faiblesses dans les systèmes nationaux d'éducation et de formation - de l'enseignement initial à l'apprentissage tout au long de la vie - limitant la capacité des personnes à s'adapter à l'évolution des demandes du marché du travail. Une veille stratégique solide sur les besoins en compétences et la prévision en la matière sont essentielles pour anticiper et prévenir de manière efficace les pénuries actuelles et futures de main-d'œuvre et de compétences, ainsi que pour y remédier.
- **Les efforts visant à renforcer les compétences numériques et vertes, ainsi qu'à promouvoir les filières STIM, se reflètent de plus en plus dans les programmes de réforme nationaux, ce qui témoigne d'une reconnaissance partagée de leur importance stratégique.** Toutefois, ces efforts restent souvent insuffisamment intégrés pour produire des effets systématiques. En outre, en raison de la disponibilité limitée de données sur les résultats, il est difficile d'évaluer si les politiques améliorent effectivement la participation, l'achèvement et l'adéquation au marché du travail. Cela est particulièrement évident dans les filières STIM, où l'augmentation de la participation des femmes reste un objectif commun, mais où les progrès dépendent d'approches plus cohérentes et plus durables couvrant l'éducation précoce, l'orientation et les parcours professionnels.

- **L'enseignement et la formation professionnels (EFP) et la profession d'enseignant constituent deux facteurs essentiels de la performance des systèmes, mais tous deux sont confrontés à des goulets d'étranglement structurels.** Les systèmes d'EFP continuent de jouer un rôle clé dans le soutien à la capacité d'adaptation du marché du travail, notamment lorsque la formation par le travail est bien développée. Toutefois, les différences en matière d'attractivité, de pertinence et d'adoption restent considérables d'un État membre à l'autre, mettant en évidence des progrès inégaux. Dans le même temps, les pénuries d'enseignants s'imposent comme l'une des contraintes les plus pressantes pesant sur les systèmes d'éducation. Le vieillissement de la main-d'œuvre, les difficultés de recrutement, les conditions de travail et l'attractivité professionnelle sont tous des éléments qui ont une incidence sur l'offre d'enseignants qualifiés. Si les mesures visant à améliorer les conditions de travail et à réduire la charge de travail sont importantes, une approche plus globale et tournée vers l'avenir est nécessaire pour aborder les questions de recrutement, de maintien en poste, de développement professionnel et des perspectives de carrière.
- **Plusieurs défis subsistent tout au long de la filière de l'éducation.** La participation à l'éducation et à l'accueil de la petite enfance (EAPE) a augmenté au cours de la dernière décennie, mais reste globalement insuffisante, en particulier pour les enfants issus de groupes défavorisés et de l'immigration, ce qui a des répercussions sur les résultats scolaires ultérieurs et l'intégration sur le marché du travail. Le décrochage scolaire continue de diminuer, mais d'importantes disparités subsistent entre les groupes de population et les régions, les apprenants défavorisés étant confrontés à un risque plus élevé de décrochage scolaire. Dans le même temps, les systèmes d'éducation sont de plus en plus nécessaires pour faire face à une proportion croissante d'étudiants ayant des besoins spéciaux, ce qui accroît la demande d'approches inclusives, de structures de soutien adéquates et d'effectifs suffisants. Dans l'ensemble, ces évolutions soulignent la nécessité de bases plus solides, d'une meilleure continuité entre les étapes d'apprentissage et de systèmes d'éducation plus inclusifs.

- **Au-delà de ces défis, le nombre de diplômés de l'enseignement supérieur continue d'augmenter, ce qui contribue à une population de plus en plus qualifiée.** Toutefois, des inégalités plus larges persistent, étant donné que le milieu socio-économique continue d'influencer fortement les résultats scolaires. Dans le même temps, les États membres affichant des performances globales plus élevées ont tendance à afficher des disparités plus faibles, ce qui laisse entendre que la qualité et l'équité se renforcent mutuellement. Cela souligne l'importance des approches politiques qui combinent excellence et inclusion, plutôt que de les considérer comme des objectifs concurrents.
- **Dans l'ensemble, les examens ont fait apparaître une conclusion claire: les efforts de réforme sont en cours, mais ils ne fonctionnent pas encore à l'échelle ou aux niveaux d'intégration ou de maturité nécessaires pour apporter un changement systémique.** Du temps est nécessaire pour que les réformes dans ce domaine produisent des résultats mesurables. Dans ce contexte, les systèmes de surveillance et d'évaluation restent sous-développés. Bien que de nombreuses réformes prévoient l'introduction de cadres de suivi et d'analyses d'impact, ceux-ci ne sont souvent pas encore opérationnels. Cela limite la capacité à évaluer l'efficacité, en particulier pour atteindre les groupes sous-représentés, et affaiblit la base factuelle pour l'ajustement des politiques. En outre, la part de PIB consacrée à l'investissement public dans l'éducation et la formation a diminué ces dernières années, ce qui accroît l'importance de veiller à ce que les ressources disponibles soient utilisées de manière stratégique et efficace. Dans ce contexte, l'apprentissage mutuel au niveau de l'UE et les instruments de financement de l'UE peuvent jouer un rôle complémentaire important pour soutenir la conception des réformes, renforcer les investissements axés sur la qualité et améliorer les résultats à long terme.

Les 29 et 30 avril, dans le cadre de ses activités annuelles de surveillance multilatérale, le Comité de l'emploi a fait le point sur les progrès accomplis dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations par pays de 2025 concernant la participation au marché du travail et l'inadéquation des compétences, la fiscalité du travail, la segmentation du marché du travail, et le dialogue social. Les examens ont montré que les États membres prennent des mesures pour relever les défis structurels communs, y compris les pénuries de main-d'œuvre et de compétences, la faible participation de certains groupes au marché du travail, la segmentation persistante et la nécessité de renforcer le dialogue social et la négociation collective. Si les mesures présentées étaient souvent pertinentes et, dans certains cas, ambitieuses, nombre d'entre elles en sont encore à un stade précoce de mise en œuvre et nécessiteront du temps, ainsi qu'un suivi et une évaluation rigoureux, afin d'évaluer pleinement leur efficacité.

- **Dans l'ensemble, les examens ont mis en évidence une situation dans laquelle les marchés du travail obtiennent de bons résultats globaux, mais les inefficacités structurelles continuent de limiter à la fois l'inclusivité et la répartition efficace de la main-d'œuvre.** Les femmes, les jeunes, les travailleurs âgés, les personnes peu qualifiées, les personnes handicapées et les personnes issues de l'immigration restent insuffisamment intégrés dans le marché de l'emploi dans de nombreux États membres. Leur sous-représentation continue de peser sur l'offre de main-d'œuvre, en particulier dans un contexte de vieillissement démographique, de pénuries persistantes de main-d'œuvre et de mobilité régionale limitée. Cela laisse entendre que, malgré des résultats globaux positifs, les marchés du travail ne mobilisent pas encore pleinement les ressources humaines disponibles, et que de nouveaux efforts ciblés et soutenus sont nécessaires pour faire en sorte que les améliorations se traduisent par des résultats plus inclusifs.

- **Les pénuries de main-d'œuvre et l'inadéquation des compétences restent importantes et révèlent des écarts structurels entre l'offre et la demande de main-d'œuvre.** Pour relever ces défis, il est nécessaire non seulement de mettre en place des mécanismes de mise en adéquation efficaces, mais aussi de renforcer la coordination entre le marché du travail et les politiques éducatives. Les États membres ont pris des mesures pour renforcer les politiques actives du marché du travail, y compris par une amélioration de l'aide à la recherche d'emploi, l'orientation professionnelle et une fourniture de services plus intégrée, notamment au moyen de services publics de l'emploi restructurés et d'approches fondées sur des guichets uniques. Le renforcement de la coopération entre les employeurs et les prestataires de formations, soutenu par une veille stratégique sur les besoins en compétences, apparaît comme une condition essentielle pour faire en sorte que le développement des compétences réponde à la fois aux pénuries actuelles et aux futures demandes du marché du travail. En outre, attirer les talents étrangers et améliorer la reconnaissance des qualifications professionnelles sont considérés comme des leviers complémentaires importants pour remédier aux pénuries de main-d'œuvre.
- **Au-delà des mécanismes de mise en adéquation, l'amélioration de l'accès à des services permettant de renforcer la participation au marché du travail reste un facteur déterminant.** La disponibilité de services d'éducation et d'accueil de la petite enfance (EAPE) et de soins de longue durée joue un rôle essentiel dans le soutien à la participation au marché du travail, en particulier chez les femmes et les personnes ayant des responsabilités d'aidant. L'EAPE de qualité contribue également à l'amélioration des résultats à long terme, en particulier pour les enfants défavorisés, en soutenant le niveau d'éducation et le développement futur des compétences. De manière plus générale, les examens soulignent l'importance qu'il y a à combiner les politiques d'activation avec des services de soutien adéquats, étant donné que certaines personnes continuent d'être confrontées à des obstacles pratiques - en lien avec la pauvreté, les responsabilités familiales ou d'autres vulnérabilités - qui limitent leur capacité à participer pleinement au marché du travail.

- **En parallèle, les politiques en matière d'éducation, de formation et de perfectionnement professionnel restent cruciales pour remédier aux inadéquations et soutenir les transitions.** Leur efficacité dépend non seulement de la disponibilité, mais aussi de la pertinence et de l'accessibilité tout au long de la vie. Les mesures visant à promouvoir la mobilité professionnelle et la formation continue ont été mises en avant, y compris les initiatives ciblant les PME et les efforts visant à soutenir l'adaptation de la main-d'œuvre dans le contexte de l'évolution technologique, y compris l'utilisation croissante de l'IA. Dans ce contexte, les services publics de l'emploi et les partenaires sociaux jouent un rôle important pour recenser les besoins émergents, faciliter l'accès aux formations et soutenir les transitions, en particulier pour les personnes en situation de vulnérabilité.
- **Pour relever ces défis, il est également nécessaire de progresser davantage pour ce qui est de lutter contre la segmentation du marché du travail et de veiller à ce que la fiscalité du travail soutienne des résultats inclusifs en matière d'emploi.** La segmentation persistante contribue à la sous-représentation de certains groupes en renforçant à la fois les barrières à l'entrée et les disparités en matière de qualité de l'emploi. Les cadres d'action peinent à équilibrer la flexibilité pour les employeurs et les travailleurs sans contribuer à la dualisation du marché du travail, ce qui met en avant la nécessité d'améliorer les conditions de travail et de réduire les risques pour la qualité de l'emploi dans toutes les formes d'emploi, y compris en s'attaquant aux modalités de travail trop précaires ou fragmentées. La fiscalité du travail interagit étroitement avec ces dynamiques et joue un rôle important dans l'élaboration d'incitations au travail et à l'embauche. Les examens ont confirmé l'importance de concevoir des systèmes fiscaux qui soutiennent la participation au marché du travail et évitent de créer des pièges à chômage et à inactivité, en particulier pour les femmes et les jeunes, sans renforcer la segmentation entre les différents types d'emploi. Il demeure donc essentiel d'assurer la cohérence entre la fiscalité du travail et les objectifs plus larges du marché du travail, y compris au moyen d'une évaluation minutieuse des effets distributifs, pour soutenir des marchés du travail plus inclusifs et qui fonctionnent bien.

- **Une question horizontale récurrente est la nécessité d'un suivi durable pour évaluer l'incidence de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques.** Plusieurs États membres ont lancé des réformes globales, y compris des modifications à grande échelle des allocations de chômage ou des structures des services publics de l'emploi. Toutefois, ces réformes nécessiteront un suivi durable pour que leur efficacité soit évaluée, en particulier pour les groupes sous-représentés. Plus généralement, l'absence d'outils de suivi solides et d'évaluations d'impact systématiques - aussi bien ex ante qu'ex post - limite la capacité à évaluer ce qui fonctionne, à renforcer les mesures efficaces et à ajuster les politiques le cas échéant. Cela reste un obstacle majeur à l'amélioration de l'efficacité des politiques.
- **Enfin, l'efficacité des réformes dans ces domaines dépend également de la qualité du dialogue social et de la participation des parties prenantes.** Le bon fonctionnement du dialogue social et la négociation collective jouent un rôle essentiel pour soutenir la participation au marché du travail, améliorer les résultats de mise en adéquation et faire face à la segmentation, en veillant à ce que les politiques soient fondées sur les besoins des travailleurs et des employeurs. Si tous les États membres reconnaissent leur importance, la structure, la couverture et l'efficacité des dispositifs de dialogue social varient considérablement d'un pays à l'autre. Dans plusieurs cas, la baisse de la couverture des négociations collectives et du taux de syndicalisation indique un affaiblissement des bases, tandis que la représentation des employeurs reste relativement stable. Dans certains contextes, la participation des partenaires sociaux reste limitée et les consultations risquent de devenir trop formalistes, réduisant ainsi leur incidence sur la conception et la mise en œuvre des politiques. Cela souligne qu'une participation significative et en temps utile des partenaires sociaux et de la société civile est essentielle non seulement pour assurer le respect des règles, mais aussi pour améliorer la qualité, la légitimité et l'efficacité des réformes. Les efforts de renforcement des capacités, y compris au moyen du soutien du FSE+, peuvent contribuer à renforcer ces processus, mais leur durabilité à long terme reste une considération essentielle.

3.3. Conclusions horizontales du CPS

Au cours du cycle 2026 du Semestre européen, le comité a réalisé onze examens de recommandations par pays dans des domaines d'action relevant de sa compétence, émises par le Conseil en 2025. Les recommandations par pays portaient sur des défis spécifiques dans les domaines des retraites, des soins de santé, des soins de longue durée ainsi que de la protection sociale et de l'inclusion sociale, y compris l'accessibilité financière du logement et la précarité énergétique. En outre, sur la base du cadre de convergence sociale présenté dans le rapport conjoint sur l'emploi 2026, les neuf pays relevant de la deuxième phase d'analyse ont été examinés dans le cadre des examens conjoints au titre du CCS menés par le COEM et le CPS, couvrant également les recommandations par pays de 2025, y compris celles relatives aux défis liés à l'accessibilité financière du logement et à la précarité énergétique. Tous les examens par pays se sont appuyés sur les informations communiquées par les États membres sur les mesures prises le plus récemment, puis sur les évaluations de ces mesures par les autres États membres et la Commission.

Les examens par pays des 18 et 19 mars et des 21 et 22 avril ont été complétés par divers éléments horizontaux de l'exercice de surveillance multilatérale, qui ont bénéficié des discussions thématiques correspondantes organisées lors des réunions du CPS. Dans ce contexte, le CPS a tenu un débat thématique approfondi lors de sa réunion de mars sur le thème "Adapter la protection sociale aux changements démographiques et à l'évolution du marché du travail", en lien avec les politiques en matière de retraite, de santé et de soins de longue durée. Lors de sa réunion d'avril, le comité a organisé une discussion horizontale sur le thème "Lutter contre l'exclusion en matière de logement: l'accès à des solutions de logement abordables, adéquates et sûres". Les conclusions horizontales s'appuient sur les constatations des ateliers parallèles des examens par pays et sur les conclusions thématiques des discussions mentionnées.

- **Dans le domaine de la protection sociale, les préoccupations liées à la viabilité budgétaire figurent parmi les priorités depuis de nombreuses années, associées aux questions relatives à l'adéquation dans de nombreux pays de l'UE.** Le vieillissement rapide de la population et l'évolution du monde du travail mettent encore davantage à rude épreuve l'adéquation de la protection sociale et son financement. La discussion thématique a porté sur les stratégies qui peuvent être mises en place pour faire en sorte que la protection sociale contribue efficacement à la résilience des sociétés et que son financement soit adapté à l'évolution des besoins et des contraintes en matière de ressources dans les années à venir.

- **L'interaction entre les services sociaux et les prestations en espèces reste un aspect important.** Une coordination et une intégration efficaces entre les systèmes de soins de santé, de soins de longue durée et de retraite sont essentielles pour améliorer la viabilité et l'équité de la protection sociale dans une société vieillissante. Cette approche intégrée se reflète notamment dans les réformes récentes, qui recherchent des synergies entre les prestations et la fourniture de services intégrés afin de répondre aux besoins individuels et de mettre l'accent sur l'activation.
- **Investir dans la prévention pour promouvoir une bonne santé et des approches tenant compte de toutes les étapes de la vie, visant à investir dans le capital humain tout au long de la vie, constitue un autre aspect important des réformes de la protection sociale.** Il est essentiel de relever les défis du vieillissement, de prendre des mesures en faveur d'un vieillissement actif et en bonne santé et d'un allongement de la vie active, en combinaison avec des réformes des retraites visant à renforcer les incitations au report de la retraite, à limiter les incitations à la retraite anticipée et à développer les retraites complémentaires. Il est primordial de diversifier le financement des retraites et des soins de longue durée et d'encourager les possibilités d'emploi jusqu'à la retraite et après celle-ci. Les synergies entre les systèmes de soins de santé et de soins de longue durée sont essentielles pour améliorer le rapport coût-efficacité et répondre à la demande accrue due à l'augmentation – heureuse – de l'espérance de vie.
- **En outre, pour relever les défis liés à l'accès aux prestations et aux services, les systèmes de protection sociale devraient s'adapter aux nouvelles réalités du marché du travail, conformément à la recommandation relative à l'accès à la protection sociale.** Il convient de prendre en considération les interconnexions entre les politiques économiques, budgétaires et de l'emploi et le système de protection sociale lors de la préparation des réformes, de même que le rôle de la numérisation dans l'amélioration de l'efficacité, et de lutter de manière adéquate contre les risques liés à la fracture numérique. Les États membres ont répondu aux défis auxquels ils étaient confrontés en donnant suite aux recommandations par pays les concernant au moyen de mesures pertinentes et ont accompli certains progrès. Des mesures importantes ont été prises, l'accent étant mis sur un contexte solide en matière d'action publique et des responsabilités à plusieurs niveaux.

- Les examens ont souligné que les mesures en matière de soins de santé visant à améliorer les soins de santé primaires et la prévention, ainsi qu'à garantir la pérennité du personnel de santé, étaient pertinentes pour obtenir de meilleurs résultats en matière de santé et améliorer l'accès et la résilience.** La prévention et l'utilisation plus large des solutions de santé en ligne semblent être des facteurs essentiels pour garantir la viabilité financière. Les réformes visent à opérer un changement de paradigme en passant d'un modèle de soins de santé réactif à un modèle proactif, tandis que des tentatives de durcissement des règles en matière de prestations de maladie sont également envisagées. Divers investissements dans les infrastructures de santé par l'intermédiaire de la FRR et d'autres financements de l'UE ont été programmés, tandis que des efforts supplémentaires visant à renforcer la résilience des systèmes de santé, en particulier en ce qui concerne le personnel de santé, pourraient encore être envisagés.
- L'amélioration de la disponibilité et du caractère abordable des services de soins de longue durée se poursuit grâce à des réformes en faveur d'approches plus centrées sur la personne et la proximité, y compris les soins à domicile et les soins de jour, à l'augmentation du financement au moyen de l'assurance obligatoire, ainsi qu'à des mesures visant à améliorer l'attractivité des emplois dans le secteur des soins et la préservation des emplois dans ce secteur.** Les États membres mettent en place des programmes de bourses, réfléchissent aux moyens de rendre plus efficace l'organisation du travail avec des équipes pluridisciplinaires et d'améliorer les mécanismes de planification pour la répartition de la main-d'œuvre, améliorent la reconnaissance des qualifications professionnelles, y compris pour soutenir une intégration plus rapide des ressortissants de pays tiers et de la main-d'œuvre mobile, ainsi que des mesures dans le domaine des emplois de qualité, y compris l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Des mesures visant à soutenir les aidants informels, telles que les congés d'aidants, la sensibilisation aux droits et les subventions de soutien aux aidants, ont été introduites. Toutefois, certains défis subsistent, tels que la nécessité de répondre aux besoins croissants et de remédier aux disparités régionales. Une bonne coordination entre les soins de santé et les soins de longue durée, les approches préventives, l'amélioration de l'efficacité des systèmes de soins de santé et de soins de longue durée et la garantie de leur financement durable figurent parmi les principaux leviers d'action nécessaires pour renforcer la résilience et répondre efficacement aux défis croissants sur le plan démographique et en matière de soins.

- **En vue de résoudre la question de la viabilité budgétaire des systèmes de retraite tout en préservant leur adéquation dans le contexte de l'évolution démographique, diverses options ont été étudiées, telles que le relèvement de l'âge effectif de départ à la retraite, la prolongation de la vie active au moyen de mesures relatives au marché du travail et d'incitations au sein du système de retraite, et la diversification du financement.** La diversification peut être obtenue, entre autres, par des réformes censées accroître les contributions aux régimes de retraite par capitalisation afin de maintenir un niveau adéquat de prestations, par le renforcement des pensions professionnelles et par l'élargissement des possibilités d'investissement offertes aux prestataires de retraite du secteur privé. La viabilité sociale, et donc l'adéquation sociale, restent importantes et les États membres ont l'intention de maintenir cette approche afin d'éviter la pauvreté des personnes âgées et de garantir des revenus adéquats aux personnes âgées.
- **En ce qui concerne l'inclusion sociale, des défis croissants se posent en matière de logement, de sorte que des informations ont été recueillies sur les récentes mesures ou réformes nationales visant à relever les défis liés à l'exclusion en matière de logement.** Il a été examiné dans quelle mesure les politiques d'aide au revenu et la fourniture de services sociaux, d'emploi et de santé contribuent à prévenir l'exclusion en matière de logement et à soutenir les personnes sans abri. Les États membres se sont penchés sur les groupes de population touchés de manière disproportionnée par l'accès limité à un logement abordable ou par l'exclusion en matière de logement, et des mesures spécifiques ont été prises, ou sont envisagées, pour répondre aux besoins des groupes de population en situation de vulnérabilité.

- Les examens ont révélé des similitudes entre les États membres en ce qui concerne les groupes vulnérables: de nombreux États membres ont mentionné les jeunes, les personnes souffrant de problèmes de santé mentale ou de toxicomanie, les personnes issues de l'immigration, mais aussi des groupes particuliers tels que les personnes ayant vécu un divorce.** Certains ont signalé des problèmes concernant la fracture territoriale, mettant en évidence le phénomène des locations de courte durée dans les zones touristiques, qui limite le parc de logements disponible pour les citoyens. Plusieurs pays ont fait état de stratégies nationales de lutte contre le sans-abrisme, nombre d'entre eux appliquant l'approche du "logement d'abord", tandis que des exemples intéressants d'une logique différente ont également été mentionnés, mettant l'accent sur "l'emploi d'abord", complété par une aide au logement. Le problème des pénuries de l'offre est considéré comme le principal obstacle à l'offre de logements abordables, ce qui met en lumière l'ampleur des investissements nécessaires dans ce secteur, et en particulier la nécessité d'accroître les possibilités de logement social. Afin de compléter la construction de logements sociaux abordables dans les régions où les prix de l'immobilier sont élevés, des allocations de logement et une prime locative temporaire pour les ménages les plus vulnérables ont été appliquées ou envisagées. D'autres pays ont fait état de l'activation de l'offre disponible et du soutien apporté aux personnes pour trouver un logement grâce à des protections plus fortes en matière de location, offrant aux locataires une plus grande stabilité.
- La précarité énergétique reste un défi structurel dans de nombreux pays de l'UE, tant en hiver qu'en été.** Les mesures communiquées vont d'une combinaison de cadres d'action à des subventions ciblées. La rénovation en vue d'une meilleure efficacité énergétique est essentielle pour s'attaquer aux causes profondes structurelles de la précarité énergétique en réduisant de manière permanente la demande d'énergie et, par conséquent, les dépenses énergétiques. Toutefois, les investissements privés correspondants pourraient s'avérer particulièrement difficiles pour les personnes vivant dans la pauvreté. Il faut trouver des solutions au-delà des programmes généraux, en ciblant mieux les ménages vulnérables au moyen de mesures de soutien, y compris en assurant une bonne coordination avec le secteur social, en fournissant des conseils pour améliorer les connaissances en matière d'énergie et en améliorant le soutien financier.

- **Les difficultés persistent en matière d'inclusion sociale, particulièrement eu égard à la pauvreté infantile. Une approche large et globale est nécessaire lorsqu'il s'agit de prévenir et de réduire la pauvreté infantile ainsi que d'éliminer les obstacles à l'emploi des parents.** Il est essentiel de fournir des services d'éducation et d'accueil des jeunes enfants de qualité, en soutenant tout particulièrement les enfants issus d'un milieu socio-économique défavorisé. Les mesures en cours visent à remédier à la faiblesse et à la détérioration des résultats scolaires, en particulier pour les groupes défavorisés, ainsi qu'à promouvoir l'égalité des chances pour tous les enfants et à atténuer les désavantages liés au milieu socio-économique, y compris les difficultés linguistiques. Les réformes nécessitent davantage d'investissements dans la qualité ainsi que dans le nombre total de places dans l'éducation et l'accueil de la petite enfance, complétés par un droit légal à des services d'accueil et d'éducation tout au long de la journée pour les enfants fréquentant l'école primaire. Dans l'ensemble, il est essentiel que la mise en œuvre fasse l'objet d'un suivi attentif afin de soutenir la poursuite de l'évolution des politiques, y compris la recherche de solutions pour un financement durable.

Nombre des examens ont évalué la mise en œuvre des recommandations par pays menées au cours des cycles précédents du Semestre européen, ce qui indique que les défis observés ont un caractère structurel et se posent à long terme. Les discussions ont montré que les États membres examinés ont conscience des défis recensés et prennent des mesures spécifiques pour étudier ces questions et préparer les réponses appropriées pour relever ces défis. Le CPS s'est félicité des mesures qui ont été présentées et a accueilli favorablement les efforts déployés par les États membres. Les travaux au sein du comité ont toutefois montré que des mesures supplémentaires seront nécessaires pour répondre pleinement aux exigences des recommandations par pays, étant donné que, dans de nombreux cas, les mesures notifiées doivent encore être mises en œuvre, tandis que dans d'autres, le processus législatif en est encore à un stade précoce.

Annexes:

1. Conclusions par pays des examens de la convergence sociale auxquels le COEM et le CPS ont procédé en 2026.
2. Conclusions par pays des examens réalisés par le COEM dans le cadre de la surveillance multilatérale en 2026.
3. Conclusions par pays des examens multilatéraux de la mise en œuvre effectués par le CPS en 2026.